

Arrêté du 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-177 du 4 mai 1992, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'habitat ;

Vu le décret exécutif n° 01-147 du 14 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 9 juin 2001, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 21 Dhou El Kaada 1414 correspondant au 2 mai 1994 portant nomination de M. Hocine Nouasria, en qualité de directeur de l'administration générale au ministère de l'habitat ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hocine Nouasria, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer au nom du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

**Arrêtés du 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001 portant délégation de signature à des sous-directeurs.**

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-177 du 4 mai 1992, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'habitat ;

Vu le décret exécutif n° 01-147 du 14 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 9 juin 2001, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 11 Moharram 1414 correspondant au 1er juillet 1993 portant nomination de M. Abdelhafid Hamza, en qualité de sous-directeur du personnel et de l'action sociale au ministère de l'habitat ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelhafid Hamza, sous-directeur du personnel et de l'action sociale, à l'effet de signer au nom du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-177 du 4 mai 1992, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'habitat ;

Vu le décret exécutif n° 01-147 du 14 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 9 juin 2001, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 4 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 1er avril 1998 portant nomination de M. Mourad Daoud, en qualité de sous-directeur des moyens généraux au ministère de l'habitat ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mourad Daoud, sous-directeur des moyens généraux, à l'effet de signer au nom du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001.

Abdelmadjid TEBBOUNE.